



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1. GENERALITES**

Toute commande implique de l'acheteur l'acceptation pure et simple des dites conditions. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée sauf si elle a été acceptée par écrit.

### **2. COMMANDES**

Un devis sera remis avant toute commande. Celui-ci ne constituera un engagement que s'il est daté et signé.

Toute commande supérieure à 1000 euros ne sera enregistrée qu'après paiement d'un acompte de 30%.

### **3. PRIX**

Les prix indiqués sont TTC mais ne comprennent pas les frais d'expédition ou de livraison et notamment le coût de transport.

MARYLALY se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Les produits demeurent la propriété de MARYLALY jusqu'au paiement intégral du prix par le client.

### **4. PAIEMENT**

Les factures sont adressées à la livraison et sont payables au comptant sous 8 jours.

### **5. PENALITES DE RETARD**

En outre, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge de l'acheteur, une indemnité fixée à titre de clause pénale à 10 % par mois de retard du montant de la facture impayée.

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31ème jour suivant la date de réception des marchandises.

### **6. TRANSPORT**

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Le transporteur est responsable des avaries, casse, retards... et notre responsabilité n'est aucunement engagée. Il est impératif de vérifier la marchandise à l'arrivée avec le transporteur, de prendre des réserves le cas échéant ; toutes réclamations devant être faites 24 heures maximums après la livraison par lettre recommandée.

Tout défaut de fabrication doit être communiqué par courrier sous huit jours à partir de la livraison.

Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance.

### **7. CAS DE FORCE MAJEURE**

Les cas de force majeure, tels que les grèves de transport, le manque de matière première, incendies ou tout autre cause entravant l'activité, nous permettent d'annuler tout ou partie des commandes dont l'exécution a été ainsi prohibée ou suspendue sans qu'il puisse nous être réclamé de dommages - intérêts.

### **8. CLAUSES ATTRIBUTIVES DE JURIDICTION**

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Si une quelconque des stipulations du contrat ou des conditions présentes est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce d'Arras est la seule juridiction acceptée.